

Je n'ai pas l'intention de dire des choses désobligeantes sur le compte de qui que ce soit. Il est probable qu'on en a déjà trop dit, et il serait bon de jeter un peu d'huile sur les eaux agitées, mais je demande au gouvernement d'accepter la recommandation de l'honorable député d'York-ouest d'instituer une enquête, et de voir jusqu'à quel point sont fondées les insinuations faites par l'honorable député contre M. O'Hara. S'il est prouvé qu'elles sont fondées, je serai l'un des premiers à dire qu'il n'a droit à aucune considération; mais ayant pleine confiance en son honnêteté et en son intégrité, après l'avoir connu depuis au delà de trente ans; connaissant son aptitude à remplir la charge qu'il occupe, sachant l'intérêt qu'il prend au service public; après l'expérience que j'ai eue avec lui dans plusieurs causes où il était mon adversaire au nom du département des Douanes, et connaissant très bien sa haute compétence pour sa position, c'est avec confiance que j'appuie sa réclamation contre le gouvernement auquel je demande d'instituer son enquête qui, j'en suis sûr, aura pour résultat un règlement parfaitement juste et honorable.

M. WALLACE: Je suis certain que la Chambre a été très édiflée par les déclarations de l'honorable député de Montréal (M. Quinn), lequel nous a parlé de ses grandes aptitudes comme avocat, de ses succès dans la conduite, devant les tribunaux, de causes à la fois grandes et importantes et de sa grande expérience des affaires. Je ne crois pas qu'il y ait en cette chambre un seul député au courant de ces faits, avant que l'honorable député lui-même ait eu la modestie de nous en informer. Nous ne pouvons les contester. Pourquoi les contesterions-nous? Est-ce que l'honorable député lui-même ne nous a pas dit jusqu'à quel point il est grand homme, quelle grande lumière il a répandue à Montréal et quelle puissante lumière il sera dans le parlement d'Ottawa? Il y a cependant un grand contraste, lorsque vous comparez cet éloge de lui-même avec la déclaration qu'il a faite relativement à l'ex-juge en chef de la cour Suprême du Canada. Je crois que c'était là la position occupée par le juge Ritchie. Le juge en chef était, je crois, reconnu comme un gentilhomme accompli, qui a été promu à cette position à laquelle l'honorable député de Montréal croit avoir plus de titre que, le juge Ritchie.

M. QUINN: Vous ne l'occuperez jamais, ni rien d'approchant.

M. WALLACE: J'en suis certain, et je suis également certain que le député de Montréal ne l'occupera pas non plus. S'il était nommé à une position proportionnée à ses talents hors ligne, il pourrait peut-être devenir magistrat de police, mais je ne crois pas qu'un corps gouvernemental ayant le pouvoir de nomination, à moins que ce ne soit l'honorable député lui-même, voulût le nommer à une fonction judiciaire. Je crois qu'il n'a jamais démontré, nonobstant le chaleureux éloge qu'il a fait de lui-même, son aptitude à exercer une fonction quelle qu'elle soit. En réponse à ce que j'ai dit à l'effet que M. O'Hara n'avait pas été aussi hautement apprécié par un juge éminent, on me dit que c'était seulement le juge Ritchie, et je crois que c'est l'honorable député de Beauharnois qui nous a dit que le juge Ritchie s'était trompé dans son opinion sur le compte de M. O'Hara.

M. BERGERON: Je n'ai jamais dit cela.

M. WALLACE: Alors qu'avez-vous dit?

M. BERGERON: L'honorable député ne se rappelle pas du tout ce que j'ai dit. J'ai dit que M. Macmaster l'avait dit.

M. WALLACE: Oui, que M. Macmaster avait dit que M. O'Hara n'était pas un personnage tel que le juge Ritchie l'avait décrit. C'est l'opinion du juge Ritchie dans tous les cas.

M. BERGERON: Il est mort, maintenant.

M. WALLACE: Oui, il est mort, maintenant.

M. FOSTER: Supposons que nous remettons la chose jusqu'à ce qu'il revienne.

M. WALLACE: Eh bien! le juge Ritchie, après avoir interrogé cet homme lui-même a exprimé sa propre opinion sur M. O'Hara. C'est tout ce que je dis à ce sujet. Le fait que M. Macmaster a dit qu'il ne croyait pas que l'opinion du juge Ritchie fût méritée, ne détruit pas le fait qu'il a donné cette opinion.

M. BERGERON: Le gouvernement n'y a pas cru.

M. WALLACE: J'ignore s'il l'a cru, ou non. J'ignore si l'attention du gouvernement a été ou non appelée là-dessus. Si son attention a été attirée là-dessus, et s'il n'a pas agi en conséquence, le gouvernement a manqué à son devoir. En ce qui concerne la déclaration qui a été faite à propos de moi, je n'ai jamais posé en personnage très distingué. L'honorable député dit que je ne serai jamais juge de la cour Suprême. Je ne suppose pas que je le sois jamais, et je ne commencerai pas maintenant à étudier le droit. Je n'ai pas eu l'avantage d'avoir étudié le droit, excepté comme on l'étudie au parlement, et j'en suis fort aise pour une raison, et c'est que je ne serai pas obligé de tenir compagnie à l'honorable député de Montréal.

M. QUINN: L'honorable député de Montréal aura quelque chose à dire à ce sujet.

M. WALLACE: Ces deux gentlemen disent que l'on devrait ouvrir une enquête sur l'administration du département des Douanes. S'ils veulent par là insinuer quelque chose au sujet de ma conduite comme contrôleur des Douanes, je les défie d'ouvrir l'enquête. Ils n'osent pas porter une accusation, ils n'osent pas faire plus qu'une mesquine insinuation, ils n'osent pas faire une déclaration de nature à critiquer ma conduite pendant les trois ans que j'ai occupé le poste de contrôleur des Douanes. Je défie ces messieurs de soutenir leurs insinuations.

M. QUINN: Je soulève une question d'ordre. Je n'ai jamais rien dit au sujet d'une enquête concernant les fonctions de contrôleur des Douanes, ou l'ex-contrôleur des Douanes. Je n'ai parlé de lui qu'en tant que cela a été absolument nécessaire, et cela pour des raisons mieux connues de moi-même que des autres. J'ai tout simplement parlé de l'enquête qu'il a suggérée au sujet de M. O'Hara.

M. l'ORATEUR-SUPPLÉANT: L'honorable député ne soulève pas une question d'ordre.